

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Date de la convocation

09.03.2017

L'an deux mille dix-sept, le 15 mars, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Roland GEIS, Maire.

Etaient présents : M. Roland GEIS, M. Jean-Louis RISSE, Mme Monique GUDIN, M. Régis FEBREY, Mme Francine FRANCOIS, Mme Christelle PILLEUX, Mme Elisabeth CHABEAUX, M. Jérôme LESCURE, Mme Aurélia GELIOT, M. Stéphane ISNARD, Mme Gaëlle BRACH, M. Loïc KLOPP

Etaient excusés

Etaient absents : M Claude CORSAINT, M. Matt TAMBI

Un scrutin a eu lieu, Madame Francine FRANCOIS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**1. Budget Annexe – Lotissement les Terrasses d'Hélios » - Compte Administratif 2016**

Monsieur Jean-Louis RISSE, 1<sup>er</sup> adjoint, donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du Compte Administratif 2016.

En 2016, les dépenses sont :

• Eclairage public	16 929.00 HT	20 314.80 € TTC
• Etude de faisabilité gendarmerie	2 400.00 HT	2 880.00 € TTC
• Intérêts ligne de trésorerie CDT MUTUEL	3 965.71 €	
• Les écritures de stock et d'intégration	3 965.71 €	

Les recettes sont :

- Aucune parcelle vendue en 2016
- Les écritures de constatations de stock de terrains aménagés et intégration des charges financières (19329.00 € + 3965.71 €)

Le Compte Administratif 2016 peut se résumer ainsi :

Recettes de fonctionnement	+ 23 295.11 €
(-) Dépenses de fonctionnement	- 27 260.42 €
Solde d'exécution de fonctionnement 2016	- 3 965.31 €
Solde d'exécution 2015 reporté	-. €

Recettes d'investissements	+ -. €
(-) Dépenses d'investissements	- 19 329.00 € (terrain aménagé = travaux)
Solde d'exécution d'investissements 2016	- 19 329.00 €
Solde d'exécution 2015 reporté	- 235 239.43 €

Monsieur le Maire se retire de la séance lors du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2016 présenté.

**2. Budget Annexe – Lotissement les Terrasses d'Hélios » - Compte de Gestion 2016**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du Compte de Gestion 2016, établi par Madame le Receveur Municipal :

Recettes de fonctionnement	+ 23 295.11 €
(-) Dépenses de fonctionnement	- 27 260.42 €
Solde d'exécution de fonctionnement 2016	- 3 965.31 €
Solde d'exécution 2015 reporté	-. €

Recettes d'investissements	+	-.- €
(-) Dépenses d'investissements	-	19 329.00 €
Solde d'exécution d'investissements 2016	-	19 329.00 €
Solde d'exécution 2015 reporté	-	235 239.43 €

Les chiffres du Compte de Gestion 2016 étant identiques à ceux présentés au Compte Administratif 2016, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2016 présenté.

### **3. Budget Annexe – Lotissement les Terrasses d'Hélios » - Affectation du résultat 2016**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, suite aux votes des Comptes Administratifs et de Gestion 2016, la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat 2016, constatant que le Compte de Gestion laisse apparaître :

Un déficit antérieur de fonctionnement antérieur		-.- €
Un déficit de fonctionnement 2016 de	-	3 965.31 €
		-----
Soit un déficit de fonctionnement au 31.12.2016	-	3 965.31 €
Un déficit d'investissement reporté de	-	235 239.43 €
Un déficit d'investissement 2016 de	-	19 329.00 €
		-----
Soit un déficit d'investissement au 31.12.2016	-	254 568.43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- Reporter le déficit de fonctionnement cumulé soit 3 965.31 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté – Dépenses ».
- Reporter le déficit d'investissement cumulé soit 254 568.43 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté – Dépenses ».

### **4. Budget Général – Reste à réaliser 2016**

Monsieur Jean-Louis RISSE, 1<sup>er</sup> adjoint, donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du Compte Administratif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les « reste à réaliser » indiqués tant

En recettes d'investissement : 53 544.54 €  
En dépenses d'investissement : 193 825.69 €

### **5. Budget Général – Compte Administratif 2016**

Monsieur Jean-Louis RISSE, 1<sup>er</sup> adjoint, donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du Compte Administratif 2016.

Le Compte Administratif 2016 peut se résumer ainsi :

Recettes de fonctionnement	+	982 176.99 €
(-) Dépenses de fonctionnement	-	800 709.47 €
Solde d'exécution de fonctionnement 2016	+	181 467.52 €
Solde d'exécution 2015	+	25 000.00 €

Recettes d'investissements	+	309 722.40 €
(-) Dépenses d'investissements	-	183 137.55 €
Solde d'exécution d'investissements 2016	+	126 584.85 €
Solde d'exécution 2015	+	167 708.52 €

Monsieur le Maire se retire de la séance lors du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2016 présenté.

#### **6. Budget Général – Compte de Gestion 2016**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du Compte de Gestion 2016, établi par Madame le Receveur Municipal :

Recettes de fonctionnement	+	982 176.99 €
(-) Dépenses de fonctionnement	-	800 709.47 €
Solde d'exécution de fonctionnement 2016	+	181 467.52 €
Solde d'exécution 2015	+	25 000.00 €
Recettes d'investissements	+	309 722.40 €
(-) Dépenses d'investissements	-	183 137.55 €
Solde d'exécution d'investissements 2016	+	126 584.85 €
Solde d'exécution 2015	+	167 708.52 €

Les chiffres du Compte de Gestion 2016 étant identiques à ceux présentés au Compte Administratif 2016, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2016 présenté.

#### **7. Budget Général – Affectation du résultat 2016**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, suite aux votes des Comptes Administratifs et de Gestion 2016, la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat 2016, constatant que le Compte de Gestion laisse apparaître :

Un excédent antérieur de fonctionnement antérieur	+	25 000.00 €
Un excédent de fonctionnement 2016 de	+	181 467.52 €
Un excédent d'investissement reporté de	+	167 708.52 €
Un excédent d'investissement 2016 de	+	126 584.85 €
		-----
Soit un excédent d'investissement au 31.12.2016	+	294 293.37 €

Le Conseil Municipal doit décider de :

- Reporter 23000.00 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »
- Affecter le solde de l'excédent de fonctionnement de 183 467.52 € au compte 1068 « affectation complémentaire en réserves »
- Reporter l'excédent d'investissement cumulé soit 294 293.37 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté – Recettes ».

## **8. Lotissement les Terrasses d'Hélios I – Reconduction de la grille tarifaire**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises lors des séances des 06 mars 2012, 05 février 2013, 10 juin 2014, 1<sup>er</sup> avril 2015 et 23 mars 2016 portant sur le mandat de vente et la grille tarifaire des parcelles du Lotissement Communal « Les Terrasses d'Hélios I » et qu'un contrat de vente sans exclusivité a été signé avec la SARL MOULINS IMMOBILIER - 1 route de Jouy – 57160 MOULINS LES METZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire la grille adoptée pour 2013 (-1500.00 € sur chaque parcelle) et le cas échéant, étudier la proposition faite par un acquéreur éventuel.

## **9. Transfert de la compétence « PLU » à la Communauté de Communes du Saulnois**

Monsieur le Maire expose que les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Vu l'article 136 II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 ;

Vu les statuts de la communauté du Saulnois

Vu l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le PLU de la commune de DELME approuvé en date du 22 avril 2003 (dernière modification en date du 1<sup>er</sup> février 2016)

Considérant que la communauté de communes du Saulnois, existant à la date de publication de la loi ALUR (26 mars 2014), n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, soit au 27 mars 2017.

Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

Considérant que la commune de DELME a entrepris la révision de son PLU par décision du Conseil Municipal en date du 09 septembre 2015 : elle entend conserver la maîtrise de l'évolution de son territoire communal et donc, garder la compétence « urbanisme »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de DELME,

s'oppose, à l'unanimité, au transfert de la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à la communauté du Saulnois qui aura lieu au 27/03/2017.

## **10. Département de la Moselle – Convention relative à l'entretien des routes départementales**

Monsieur le Maire rappelle la convention relative à l'entretien des Routes Départementales dans la traverse de DELME, signée en 2010.

Suite à l'arrêté municipal en date du 12 octobre 2016 portant modification des limites d'agglomération le long des RD955 et 155L, le Conseil Général de la Moselle propose une convention de régularisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

## **11. Subvention du Conseil Général de la Moselle pour la remise à niveau ou développement des collections des bibliothèques – Année 2017**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention déposée par la Commune de Delme pour la remise à niveau et le développement des collections des bibliothèques.

La Commune de DELME doit s'engager à respecter, en tout point, l'ensemble des conditions d'attribution de l'aide définies dans le dossier de demande de subvention. Elle doit également s'engager à porter cette subvention au Budget Communal 2017 et à acquérir, pour une somme de 1582.50 € TTC, les ouvrages au titre communal dans une librairie spécialisée.

Cet engagement doit être formalisé par une délibération qui sera transmise au Conseil Départemental de la Moselle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'engage, à l'unanimité, à porter cette subvention au Budget Communal 2017 et à acquérir, pour une somme de 1582.50 € TTC, les ouvrages au titre communal dans une librairie spécialisée.

## **12. Indemnités de fonction du Maire et des Adjoint**

Les indemnités du Maire et des Adjointes sont fixées en pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique : cet indice a augmenté au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : IB1022 - IM826 au lieu de IB1015-IM821.

Il convient de prendre une délibération fixant au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le pourcentage des indemnités du Maire et des Adjointes, en fonction de l'indice terminal de la fonction publique (sans le préciser).

Maire : Indemnité fixée en avril 2014 : Monsieur le Maire propose de diminuer son indemnité de 20% soit 1307.70 € brut/mensuel soit 34.40 % de l'indice 1015.

Adjointes : Indemnités fixée en avril 2014 : Monsieur le Maire propose de diminuer les indemnités de fonction des adjoints de 20% soit 501.79 € brut/mensuel soit 13.20 % de l'indice 1015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de :

- Maire, à 34.40% de l'indice terminal
- Adjointes, 13.20% de l'indice terminal.

## **13. Médiathèque intercommunale – Remplacement de l'informatique**

Monsieur le Maire présente les deux devis pour le remplacement du poste informatique de la Médiathèque Intercommunale de Delme :

- INGEDUS – 515.75 € HT soit 619.40 € TTC
- BOULANGER – 623.33 € HT soit 748.00 € TTC
- DARTY – 606.67 € HT soit 728.00 € TTC

Et la mise à niveau de l'antivirus par Monsieur Armand WINKLER pour la somme de 69.95 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir la proposition de INGEDUS pour un montant de 619.40 € TTC

**COMMUNE DE DELME - Extraits des délibérations de la séance du 15 mars 2017**

- et la proposition de Monsieur Armand WINKLER pour la somme de 69.95 € TTC
- d'inscrire cette somme au Budget Primitif 2017 au compte 2183 – Matériel de bureau et informatique.

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	7.1	Décisions budgétaires	Budget Annexe – Lotissement les Terrasses d'Hélios – Compte Administratif 2016	2017/001
2	7.1	Décisions budgétaires	Budget Annexe – Lotissement les Terrasses d'Hélios – Compte de gestion 2016	2017/001
3	7.1	Décisions budgétaires	Budget Annexe – Lotissement les Terrasses d'Hélios – Affectation du résultat 2016	2017/001
4	7.1	Décisions budgétaires	Budget Général – Reste à réaliser 2016	2017/001
5	7.1	Décisions budgétaires	Budget Général – Compte Administratif 2016	2017/001 2017/002
6	7.1	Décisions budgétaires	Budget Général – Compte de gestion 2016	2017/002
7	7.1	Décisions budgétaires	Budget Général – Affectation du résultat 2016	2017/002
8	7.1	Décisions budgétaires	Lotissement les Terrasses d'Hélios I – Reconstitution de la grille tarifaire	2017/002
9	5.7	Intercommunalité	Transfert de la compétence « PLU » à la Communauté de Communes du Saulnois	2017/002
10	8.3	Voirie	Département de la Moselle – Convention relative à l'entretien des routes départementales	2017/002

<b>N° délibérations</b>	<b>Nomenclature</b>		<b>Objet de la délibération</b>	<b>N° page</b>
11	7.1	Décisions budgétaires	Subvention du Conseil Général de la Moselle pour la remise à niveau ou développement des collections des bibliothèques – Année 2017	2017/003
12	7.1	Décisions budgétaires	Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints	2017/003
13	7.1	Décisions budgétaires	Médiathèque intercommunale – Remplacement de l'informatique	2017/003

NOM / PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
GEIS ROLAND	MAIRE	
RISSE JEAN-LOUIS	1 <sup>er</sup> ADJOINT	
GUDIN MONIQUE	2 <sup>ème</sup> ADJOINT	
FEBREY REGIS	3 <sup>ème</sup> ADJOINT	
FRANCOIS FRANCINE	CONSEILLER MUNICIPAL	
CORSAINT CLAUDE	CONSEILLER MUNICIPAL	ABSENT
PILLEUX CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	
CHABEAUX ELISABETH	CONSEILLER MUNICIPAL	
LESCURE JEROME	CONSEILLER MUNICIPAL	
GELIOT AURELIA	CONSEILLER MUNICIPAL	
TAMBI MATT	CONSEILLER MUNICIPAL	ABSENT
ISNARD STEPHANE	CONSEILLER MUNICIPAL	
BRACH GAELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	
KLOPP LOIC	CONSEILLER MUNICIPAL	